

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur le projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque de Lim'OvineRgie
sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises
aux lieux-dits Les Beaux, Etruchapt, La Bachellerie, Boisjeune, Les Agueux et Les Borderies

Maître d'ouvrage : SAS CAS LIM'OVINERGIE

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par l'arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2023-78 en date du 25 août 2023, l'ouverture d'une enquête publique unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs, du lundi 18 septembre 2023 à partir de 9h00 jusqu'au vendredi 20 octobre 2023 à 16h00, en mairies de Magnac-Laval, siège d'enquête, et de Dompierre-les-Eglises.

Cette enquête publique unique s'inscrit dans le cadre de deux demandes de permis de construire concernant l'implantation d'un parc agrivoltaïque au sol, sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises d'une part, et d'une demande d'autorisation environnementale d'autre part, déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE, représentée par VALECO, dont le siège social se situe 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête publique unique sera déposé en mairies des communes de Magnac-Laval et Dompierre-les-Eglises, lieux d'enquête, le siège de l'enquête étant situé à la mairie de Magnac-Laval. Il est composé notamment d'une note de présentation non technique, d'une étude d'impact sur l'environnement et son résumé non technique ainsi que de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale sur les deux procédures, et du mémoire en réponse du porteur de projet à celui-ci.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public qui sont les suivants :

- mairie de Magnac-Laval, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- mairie de Dompierre-les-Eglises du mardi au samedi de 8h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête publique tenus à sa disposition dans chaque lieu d'enquête ;
- par voie postale à la mairie de la commune de Magnac-Laval – place de la République 87190 Magnac-Laval, à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :

→ enquete-publique-4838@registre-dematerialise.fr

ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant :

→ <https://www.registre-dematerialise.fr/4838>

Les observations seront consultables dans les meilleurs délais sur ce site Internet du registre dématérialisé.

Par décision en date du 7 juillet 2023, le vice-président du tribunal administratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHIAN, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour la conduite de l'enquête susvisée et M. Jean-Marc VIARRE, directeur régional de la Poste en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

M. Gérard JAMGOTCHIAN recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Magnac-Laval	Mairie de Dompierre-les-Eglises
Lundi 18 septembre 2023 de 9h à 12h	Samedi 23 septembre 2023 de 8h à 12h
Mercredi 27 septembre 2023 de 14h à 17h	Mercredi 4 octobre 2023 de 9h à 12h
Vendredi 6 octobre 2023 de 9h à 12h	Mardi 10 octobre 2023 de 9h à 12h
Vendredi 20 octobre 2023 de 14h à 16h	

INFORMATION

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Energies renouvelables », « Photovoltaïque », ainsi que sur le site internet www.projets-environnement.gouv.fr

Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Des points d'accès à des postes informatiques, où le dossier pourra être consulté seront disponibles à la mairie de Magnac-Laval et à la préfecture de la Haute-Vienne - bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges.

Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Kyllian GOOVAERTS, chef de projet – kylliangoovaerts@groupevaleco.com

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises et à la préfecture de la Haute-Vienne. Ils seront disponibles sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr

DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE – AUTORITÉ COMPÉTENTE

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer, par arrêtés, sur les demandes de permis de construire et sur la demande d'autorisation environnementale relatives à un parc agrivoltaïque au sol sur le territoire des communes de Magnac-Laval et de Dompierre-les-Eglises déposées par la SAS CAS LIM'OVINERGIE.